



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 29 MARS 2018 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D32 - Gestion des déchets - Tri et collecte du papier - Convention de mise à disposition et d'utilisation du matériel pour la collecte de papier de bureau par CYCLAD

Date de convocation : 23 mars 2018

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 23

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjointes ;

Gérard SICAUD, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Jean-Louis BORDESSOULES, Médéric DIRAISON, Anthony MORIN, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Antoine BORDAS, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 5

Jacques CARDET	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Mathilde MAINGUENAUD	donne pouvoir à	Matthieu GUIHO
Annabel TARIN	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE
Patrice BOUCHET	donne pouvoir à	Daniel BARBARIN
Natacha MICHEL	donne pouvoir à	Jean MOUTARDE

Excusée : 1

Gaëlle TANGUY

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Marylène JAUNEAU

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20180329-
2018_03_D32-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 4 avril 2018
Affiché le 4 avril 2018

N° 32 - GESTION DES DÉCHETS : TRI ET COLLECTE DU PAPIER – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET D'UTILISATION DU MATÉRIEL POUR LA COLLECTE DE PAPIER DE BUREAU PAR CYCLAD

Rapporteur : M. Jean MOUTARDE

Soucieuse de préserver son environnement en recyclant le papier produit par les différents services municipaux dans le cadre de leurs missions courantes, la Ville de Saint-Jean-d'Angély souhaite bénéficier du service de collecte et de recyclage du papier mis en place par CYCLAD dans le cadre de sa politique globale de tri et de réduction des déchets.

Ce service de collecte sera pris en charge par CYCLAD, sans contrepartie financière pour la Ville, au bénéfice des établissements suivants :

- Mairie
- Maison du Vivre Ensemble
- Police Municipale
- Médiathèque – Ecole de musique
- Musée des Cordeliers
- Centre technique municipal

CYCLAD met à la disposition de ces différents établissements le matériel de collecte nécessaire et gère le service de ramassage en établissant notamment un calendrier annuel.

Afin de définir le cadre d'intervention de CYCLAD et le rôle des établissements bénéficiant de ce service, il est proposé de formaliser une convention relative à la mise à disposition et à l'utilisation du matériel pour la collecte du papier de bureau par CYCLAD (ci-jointe).

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Mme la Maire à signer la convention correspondante.

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (28)**.

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20180329-
2018_03_D32-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 4 avril 2018
Affiché le 4 avril 2018

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.